

AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT

DJIBOUTI

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

CDJ 3004 01

Resumé	2
Contexte du projet	2
Objectifs et contenu du projet.....	2
I - LE SECTEUR ET LES ENJEUX.....	4
1.1 - Présentation du secteur.....	4
1.2 - Politique du gouvernement.....	4
1.3 - Importance pour le pays	5
1.4 - Enseignements retirés des activités principales de l'AFD et des autres acteurs de l'aide française dans le secteur.....	5
<i>Rappel des interventions à Djibouti-ville depuis les années 80.....</i>	<i>5</i>
<i>Caractéristiques et enseignements du dernier projet financé par l'AFD</i>	<i>6</i>
1.5 - Contribution aux axes stratégiques de l'aide française et de l'AFD.....	6
II - LE PROJET	7
2.1 - Finalité	7
2.2 - Objectifs spécifiques	7
2.3 - Contenu du projet.....	7
Relogements	8
2.4 - Intervenants et mode opératoire	8
Les collectivités.....	9
La maîtrise d'ouvrage déléguée	9
Mode opératoire.....	9
2.5 - Coût et plan de financement.....	10
III - ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET	11
3.1 - Effets attendus du projet.....	11
Effets socio-économiques.....	11
Effets environnementaux.....	11
Effets institutionnels.....	11
3.1.1 - Durabilité des effets du projet	12
Investissements immatériels (composante 1)	12
Investissements matériels (composantes 2 et 3).....	12
3.2 - Risques environnementaux et sociaux.....	12
IV - DISPOSITIF DE SUIVI - EVALUATION ET INDICATEURS	13
4.1 - Dispositif de suivi-évaluation.....	13
4.2 - Indicateurs d'impact.....	13

Projet de développement social et d'aménagement urbain de Balbala à Djibouti-ville

Resumé

Contexte du projet

Djibouti connaît une forte concentration urbaine ; une large partie de sa population vit dans une grande pauvreté. Sur le plan de la politique locale, bien que des élections aient eu lieu en 2005, la décentralisation demeure largement inachevée.

Un décret présidentiel publié en janvier 2007 instaure l'Initiative nationale pour le développement social (INDS) et place la réduction de la pauvreté comme une priorité. L'INDS marque un renouveau des politiques publiques en matière d'intervention dans les quartiers précaires. La Primature est responsable de sa mise en oeuvre.

Le projet Balbala est similaire dans ses objectifs et son approche intégrée au précédent projet urbain financé par l'AFD dans un quartier proche de Balbala, « quartier PK12 » (2002-2008). Toutefois, il tient compte des enseignements tirés de cette expérience, des spécificités du territoire ciblé et de l'évolution du contexte institutionnel.

Objectifs et contenu du projet

Le projet vise à réduire la pauvreté urbaine et l'exclusion sociale à Djibouti-ville (commune de Balbala, environ 40.000 personnes, 152 hectares) et à accompagner la collectivité locale dans la construction de sa nouvelle compétence.

Le financement portera sur :

- la conduite d'une maîtrise d'oeuvre urbaine sociale (MOUS) pour aider les populations à sortir de la pauvreté extrême ;
- l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage du projet et de la collectivité grâce à une assistance technique résidente appuyée par des expertises senior régulières ;
- la réalisation de 5 kilomètres d'infrastructures ;
- la construction de 7 équipements publics adaptés au quartier.

Le projet inclut l'expropriation et le relogement d'une cinquantaine de familles (250 personnes).

La primature sera le maître d'ouvrage de l'investissement et déléguera la maîtrise d'ouvrage opérationnelle à l'Agence Djiboutienne de Développement Social (formalisée par une convention-cadre de maîtrise d'ouvrage déléguée). La collectivité présidera un comité de projet ad hoc doté d'un rôle consultatif et de suivi. Un second comité réunissant des habitants et des membres des administrations locales pilotera la composante sociale.

Le coût du projet est estimé à 9,6 millions d'euros. L'AFD y contribuera à hauteur de 5,5 millions (57%). Le volet relogement (2%) sera financé par l'État qui prendra également à sa charge les exonérations de taxes (8%). Les projets énergie de la Banque mondiale et développement de la micro finance du PNUD (33%) complètent le financement du projet.

Principaux effets attendus et risques anticipés

Le projet fera l'objet d'un dispositif particulier qui établira une situation de référence et les modalités de suivi.

Le projet aura des effets sociaux positifs comme la réduction de la pauvreté monétaire des ménages, la dynamisation du tissu d'artisans et petits commerces, l'insertion professionnelle (de 450 jeunes adultes dont la moitié de femmes), l'amélioration de l'habitat, de la couverture sanitaire et de la sécurité des populations. D'un point de vue institutionnel, le projet renforcera les compétences en gestion urbaine de la maîtrise d'ouvrage publique. Il contribuera également à crédibiliser davantage les associations reconnues pour leur savoir-faire et engagées dans la maîtrise d'oeuvre.

Une étude d'impact environnemental et social sera réalisée et cadrera les conditions du relogement. Afin de développer la dynamique sociale initiée pendant l'étude de faisabilité, une maîtrise d'oeuvre urbaine sociale sera mise en place dès le début du projet.

I - LE SECTEUR ET LES ENJEUX

1.1 - Présentation du secteur

Djibouti est un jeune et petit État de la Corne de l'Afrique (730.000 habitants, 23.000 km²), qui présente les indicateurs sociaux parmi les plus bas du monde (IDH 2006 inférieur à 0,5) ; le revenu national par habitant était de 1.020 dollars en 2005. Il est l'unique débouché maritime de l'Éthiopie et héberge d'importantes bases militaires françaises et américaines, ce qui lui procure une situation de rente.

Les quatre cinquièmes de la population (environ 560.000 personnes) vivent à Djibouti-ville, la capitale, où le taux de croissance urbaine est de 3% et où se concentre une grande partie des plus pauvres.

La capitale a tout d'abord connu un développement quasi-continu et linéaire sur la rive droite de l'oued Ambouli, selon un axe Nord-Sud. Par la suite, à la fin des années soixante, des populations se sont installées sur la rive gauche, à Balbala dont deux arrondissements, situés à la périphérie Ouest, concentrent aujourd'hui 41% de la population totale de Djibouti et la moitié de la pauvreté extrême de la ville. (cf. -schéma de localisation en annexe). D'abord d'origine spontanée, cette extension de la ville fit l'objet à partir de 1983 d'aménagements de rattrapage, lancés à l'initiative de la Banque Mondiale (BM) (cf. infra). Des opérations de lotissement et de viabilisation permirent l'accueil de nouveaux arrivants pour faire face à l'accroissement naturel de Djibouti-ville, aux afflux de réfugiés et de sinistrés consécutifs aux bouleversements régionaux, en particulier le conflit de 1998-2000 entre l'Érythrée et l'Éthiopie. L'issue de ce conflit transforma la principale route du pays (la RN1) en corridor vers Djibouti-ville, l'unique débouché maritime de l'Éthiopie. L'équilibre urbain en fut bouleversé, rendant caduques les orientations du schéma directeur de 1998.

À présent et sous l'effet conjugué du manque de planification et la présence d'investissements privés, (un milliard de dollars sur 20 ha à Doraleh, pour un port pétrolier et à conteneurs, une zone franche, une usine de dessalement d'eau de mer et une centrale électrique) la croissance urbaine s'opère vers l'Ouest.

1.2 - Politique du gouvernement

Le gouvernement djiboutien s'est engagé dans des programmes d'ajustement et de restructuration économiques, appuyés par le FMI et la BM, et a adopté un Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) en 2004 pour la décennie 2001-2010. Depuis 2007, la réduction de la pauvreté urbaine est devenue une priorité gouvernementale à la suite du lancement, par le Président de la République, de l'Initiative nationale pour le développement social (INDS). Les objectifs de l'INDS sont de promouvoir la compétitivité et l'insertion dans la mondialisation ; de promouvoir l'accès aux services sociaux de base ; d'accroître la cohésion sociale par la lutte contre l'exclusion des populations les plus vulnérables en milieu urbain ; et d'améliorer la gouvernance et la gestion de l'État.

Pour mettre en oeuvre cette politique, le gouvernement a créé, en janvier 2008, le Fonds de solidarité nationale (FSN) et l'Agence Djiboutienne de Développement Social (ADDS). Le FSN est un fonds de développement national doté de ressources provenant de l'État et du secteur privé (1 milliard DJF par an, soit 5 millions d'euros). L'ADDS est l'opérateur privilégié chargé de mettre en oeuvre les programmes de l'INDS pour le compte du gouvernement en mobilisant les financements provenant du FSN.

Parallèlement, le gouvernement redéfinit la politique nationale de l'habitat comportant à terme la transformation du Fonds de l'habitat (FDH) en Banque de l'habitat, et prépare la publication du code de l'urbanisme avec l'appui de la coopération française.

Des lois de décentralisation ont été votées en 2005 ; elles entérinent la division du territoire de la République en six collectivités : cinq régions rurales et un statut spécial pour Djibouti-ville. La capitale est constituée elle-même de trois communes : Ras-Dika, Boulaos et Balbala. Des élections locales ont eu lieu en 2005 dans le cadre de cette réforme. Depuis, l'application des lois demeure largement inachevée et sans calendrier de mise en oeuvre. Seuls les actes d'état civil sont rendus localement par les services municipaux.

1.3 - Importance pour le pays

L'INDS se veut concrétiser un renouveau des politiques publiques en matière d'intervention dans les quartiers précaires, avec le souci de produire plus d'équité et de stabilité sociale dans un contexte de création de croissance économique soutenue (en 2006, le PIB a cru de + 4,8 %).

Le présent projet participe de cette volonté politique en cherchant à renouveler les pratiques en matière de gestion urbaine par une approche plus intégrée du développement urbain, en favorisant la mobilisation des habitants et des associations locales, et en contribuant à asseoir les compétences de la maîtrise d'ouvrage publique locale.

1.4 - Enseignements retirés des activités principales de l'AFD et des autres acteurs de l'aide française dans le secteur

Rappel des interventions à Djibouti-ville depuis les années 80

Depuis 1984, deux grands projets de développement urbain de Djibouti (PDUD) se sont succédé à l'initiative de la BM. Le premier projet (PDUD1, 120 MFF, dont 7,9 MFF de l'AFD) consistait à réhabiliter des quartiers de la ville et à viabiliser des parcelles à Balbala. Le PDUD2 (40 millions de dollars, dont 15,5 millions de dollars de l'AFD) fut financé par la plupart des bailleurs de fonds concernés par le secteur (BM, UE, fonds OPEP). L'AFD et le MCD financèrent les extensions du quartier Balbala et les autres bailleurs de fonds, les travaux de réhabilitation dans les anciens quartiers. Dans ce cadre, 2.900 parcelles furent aménagées à Balbala. Les résultats du projet ont été considérés comme techniquement satisfaisants ; en revanche, sur le plan de la lutte contre la pauvreté, le bilan a été jugé peu convaincant dans la mesure où la vente des terrains n'a pas bénéficié à la population pauvre initialement ciblée.

L'évaluation de ces programmes conduisit les bailleurs de fonds, notamment la BM et l'AFD, à se désengager du secteur urbain jusqu'en 1999.

Le projet de développement social et Projet de développement social et travaux d'intérêt public (PDSTIP) marqua le retour de la BM dans le secteur urbain avec un objectif plus directement axé sur la lutte contre la pauvreté. Pour préparer et instruire ces projets, les autorités djiboutiennes créèrent l'Agence d'exécution des travaux d'intérêt public (ADETIP) ainsi que le Fonds social de développement (FSD) chargé notamment de gérer des programmes de microcrédits financés par la BAfD. Ces deux entités ont été dissoutes fin 2007 et leurs actifs, portefeuilles et personnels ont été transférés à l'ADDS.

La Commission européenne (10ème FED) a décidé de concentrer ses financements, pour la période 2008-2013, sur l'eau, l'assainissement, l'énergie et l'appui à la décentralisation ; elle intervient en particulier en faveur des quartiers déshérités du centre-ville. La BM, la BAfD et la BIsD, instruisent un projet (2008-2012) de réduction de la pauvreté urbaine dans les six collectivités (20 millions de dollars dont 2,5 par la BM).

Caractéristiques et enseignements du dernier projet financé par l'AFD

L'AFD réinvestit le secteur urbain en 2002 en finançant un projet de lutte contre la pauvreté à l'Ouest de Balbala, au PK12 (15.000 habitants, 200 hectares). Une convention de financement de 3,5 millions d'euros fut signée en juillet 2002 pour 6 ans. Le projet permit de réaliser 9 km de voiries, de construire 6 équipements de quartier, de dynamiser les activités socioéconomiques, d'améliorer de façon très sensible la couverture sanitaire et d'apporter l'eau potable.

L'évaluation rétrospective réalisée en 2006 par EVA a porté un jugement globalement positif sur le projet en soulignant par ailleurs la bonne coordination entre bailleurs de fonds.

Elle a toutefois relevé :

1. l'insuffisante implication de l'administration djiboutienne, notamment en ce qui concerne la gestion des déchets et de certains équipements ;
2. la nécessité de pérenniser les actions de développement social, associant les habitants ;
3. l'utilité de poursuivre et d'approfondir la démarche de suivi-évaluation du projet.

1.5 - Contribution aux axes stratégiques de l'aide française et de l'AFD

Les trois secteurs de concentration de l'aide française à la République de Djibouti sont l'éducation, la santé, le développement urbain. Le présent projet entre dans ce cadre et vise directement à améliorer les conditions de vie de 40.000 personnes et à lutter contre l'exclusion. Ainsi le projet répond aux priorités formulées dans les DCP et CIP.

Il intègre par ailleurs un dispositif de suivi (situation de référence) dans le souci de mesurer ses impacts réels, conformément à l'orientation « d'axer la gestion des projets sur des résultats mesurables ». Enfin, il contribuera à l'objectif 7 des Objectifs du millénaire (« Améliorer les conditions de vie de 100 millions d'habitants des bidonvilles »).

II - LE PROJET

La conception du projet Balbala est cohérente avec celle du précédent projet urbain financé par l'AFD à Djibouti (PK12) en tenant compte des enseignements tirés de cette expérience ; elle intègre toutefois l'évolution du contexte institutionnel et les spécificités du territoire ciblé.

2.1 - Finalité

La finalité du projet est la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à Djibouti-ville.

2.2 - Objectifs spécifiques

1. accroître les revenus en facilitant l'accès à l'emploi ou la création d'activités génératrices de revenus ;
2. renforcer la gouvernance locale en associant les collectivités et la population ;
3. améliorer les conditions de vie en augmentant l'offre de services urbains de base;
4. faciliter la mobilité en intégrant ces quartiers à la trame urbaine.

2.3 - Contenu du projet

Il est proposé de financer un projet de développement social et d'aménagement urbain dans trois quartiers (12, 14, 15) de deux arrondissements (4 et 5) de la commune de Balbala (environ 40.000 personnes, 152 hectares) à Djibouti-ville. Les opérations se dérouleront sur quatre ans et comporteront trois composantes qui ont été définies par les autorités djiboutiennes en fonction d'un projet d'ensemble élaboré avec les habitants et l'appui d'un consultant (l'étude de faisabilité a été réalisée par ACT consultants et une ONG djiboutienne – Ressources Sud-Sud (RSS) – sur financement AFD) :

- **composante 1** – développement social et gouvernance locale : la démarche participative a associé 250 personnes des quartiers à la définition des actions. Le projet s'appuiera sur cette dynamique et la prolongera en associant les populations à la gestion des investissements et activités. Ainsi le projet abondera un fonds de développement communautaire (FDC) qui, géré par un comité d'usagers et de représentants locaux, servira à subventionner des actions immatérielles utiles pour aider à sortir des jeunes et des femmes notamment, de l'extrême précarité. Les actions ont été programmées lors de la faisabilité ; elles seront entreprises dès le début du projet dans des locaux existants par les associations ayant fait leur preuve dans le précédent projet.

Ces actions concernent :

1. l'éducation-formation : alphabétisation (100 adultes), formation professionnelle (450 personnes en couture, coiffure, mécanique et gestion des comptes, création d'un fonds de trésorerie), formation de formateurs (30), soutien scolaire, activités sportives et culturelles ;
2. la prévention-sensibilisation : information des bénéficiaires sur les opportunités qu'offre le fonds, appui à la vie associative et aux projets d'intérêt général (MST, formation des jeunes

mères à la nutrition infantile, achat de petits équipements pour la collecte des déchets, organisation d'une crèche parentale) ;

3. l'aide à l'accès à l'emploi et petites activités : appui à l'accès aux opportunités d'emplois que la proximité de Doraleh peut offrir et information sur les petits prêts distribués dans le cadre d'un programme BAfD et FIDA.

Le FDC pourra également financer du matériel pour le fonctionnement des équipements et des travaux de consultants visant à pérenniser les actions sociales.

- **composante 2** – infrastructures : il s'agit pour désenclaver le quartier en équipant en infrastructures la maille existante de voiries. L'emprise des voies sera élargie jusqu'à offrir un gabarit qui rende l'accès possible aux services de sécurité (pompiers notamment). Ce maillage permettra aussi l'extension du réseau d'eau et d'électricité. 6 km de voies en partie plantées, 5,3 km de réseau d'eau potable, autant d'électrification basse et moyenne tension et 5 franchissements d'oueds, ont ainsi été définis ;

- **composante 3** – équipements de proximité : à l'intérieur du tissu existant, le projet récupèrera et créera les emprises foncières nécessaires pour y positionner 7 équipements : une maison communale et son plateau sportif extérieur, un dispensaire, un local Police, des locaux de formation, un linéaire d'étals (30 commerçants), un terminal minibus et une rue commerçante (70 commerçants). Certaines constructions feront l'objet de chantiers-école. Les terrains nécessaires pour recevoir ces équipements ont été identifiés. La réalisation de cette composante utilisera la méthode HIMO. L'installation de ces équipements permettra à la fois de réaliser un saut quantitatif et qualitatif de l'offre de services de proximité, et de valoriser le quartier avec des espaces publics plus nombreux et plus structurants.

Relogements

Le plan d'aménagement est conçu de façon à éviter tout relogement. Toutefois, les emprises des voies existantes sont sous calibrées et doivent être élargies ; dans ce quartier densément peuplé (près de 300 habitants à l'hectare), des alignements et reculs sont donc nécessaires. Le projet inclut ainsi l'expropriation et le relogement d'une cinquantaine de familles (250 personnes), financés intégralement par l'État (1,8% du coût total). Le plan de relogement précisant l'assiette foncière du relogement sera soumis à l'AFD (condition suspensive).

2.4 - Intervenants et mode opératoire

Le schéma retenu est semblable à celui du précédent projet (PK12). La primature sera le maître d'ouvrage de l'investissement et bénéficiera de l'assistance opérationnelle de l'ADDS, formalisée par une convention-cadre de maîtrise d'ouvrage déléguée. Le projet étant considéré par les djiboutiens comme un projet interministériel, la primature consultera le comité de projet qui sera présidé par la commune de Balbala et constitué des représentants des administrations. Il aura un rôle consultatif et de suivi. Un second comité réunissant des habitants et des membres de

l'administration déconcentrée permettra d'attribuer les subventions prévues dans la composante sociale. Un décret présidentiel érigera le projet en opération d'aménagement d'intérêt public.

Les collectivités

Les collectivités ont été créées en 2005. Leur exécutif a été élu pour six ans par la population. Elles n'ont pas encore le personnel technique ni les moyens réglementaires et budgétaires pour assumer leur compétence en gestion urbaine. Le montage du projet est ainsi conçu de façon à associer la collectivité et à l'accompagner dans la construction de sa compétence : les élus locaux seront impliqués dans la conduite de l'opération à travers le comité de projet, aux côtés des représentants des autres intervenants institutionnels et techniques.

La maîtrise d'ouvrage déléguée

Compte-tenu de la faiblesse des maîtrises d'ouvrage publiques à Djibouti, le recours à une maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD) est nécessaire. L'Agence Djiboutienne de Développement Social a été créée en janvier 2008 par décret présidentiel pour conduire les programmes de lutte contre la pauvreté. C'est un établissement public à caractère administratif dont les objectifs et le personnel sont ceux de l'ADETIP qui est dissoute. Sur l'impulsion de la Banque mondiale, un plan directeur des ressources humaines est en cours de préparation. La disponibilité opérationnelle de l'ADDS – disponibilité des statuts, composition du conseil d'administration, nomination du directeur – est une condition suspensive à la signature de la convention de financement.

Son mandat inclura : (i), la sélection et le suivi des consultants en charge des études ; (ii), la gestion des appels d'offres ; (iii), l'attribution des marchés ; (iv), le suivi des travaux réalisés par les maîtres d'oeuvre ; (v), la demande de règlement des factures ; et (vi), la mise en oeuvre du plan de gestion environnementale et sociale (PGES) et la conduite du suivi évaluation. Pour la composante sociale, la maîtrise d'oeuvre sera assurée par des associations et ONG qui ont fait leur preuve au PK12 sous le contrôle de la cellule intermédiation sociale de l'ADDS.

Mode opératoire

Le grand nombre d'acteurs impliqués dans le projet (collectivités, ministères ou services de l'État, établissements publics, associations de quartiers, comités d'usagers) nécessite de disposer d'un pouvoir de coordination (le maître d'ouvrage) et de deux instances de concertation : le comité de projet et le comité de gestion du FDC. L'ADDS assurera le secrétariat des comités.

Le comité de projet, présidé par le président du conseil municipal de Balbala, sera composé de représentants permanents (Primature, district, communes, ministère de l'habitat urbain, l'environnement et l'aménagement du territoire, associations) et invités (ministères, établissements publics, etc.) suivant l'ordre du jour. Il examine les orientations générales, suit l'avancement des opérations et conseille le maître d'ouvrage. Il se réunira au moins une fois par an suivant l'actualité du projet. Le comité de gestion du FDC sera l'organe qui attribue les montants affectés au fonds de développement communautaire suivant la programmation établie. Il sera composé de membres de plein droit (2 chefs d'arrondissements, 8 habitants) et de membres consultatifs (représentants des ministères, autres services d'État, office de l'eau). Le fonctionnement de ce comité sera régi par un règlement.

Le décret présidentiel : le projet sera approuvé par décret présidentiel. Le décret sera publié après une enquête publique et accord des communes de Djibouti et Balbala. Ainsi, le projet deviendra une opération d'aménagement foncier d'intérêt public, opposable au tiers.

2.5 - Coût et plan de financement

Le bénéficiaire du financement est l'État et le gestionnaire l'ADDS. La durée de réalisation du projet est 4 ans. Le montant global du projet est de 9,6 millions d'euros selon la décomposition suivante :

Coût estimatif du projet Montant en millions d'euros %

Coût estimatif du projet (programme)	Montant en millions d'euros	%
- Composante 1-Fonds de développement communautaire	0,43	4,5
- Composante 2-infrastructures	2,32	24,2
- Composante 3-équipements	0,93	9,7
- Études et contrôle des travaux	0,36	3,8
- Suivi évaluation des impacts	0,10	1,0
- Assistance technique (ETI)	0,51	5,3
- Rémunération maîtrise d'ouvrage déléguée	0,31	3,2
- Taxe intérieure de consommation	0,76	8,0
- Relogement (études, gestion, aménagements, indemnisations)	0,22	2,3
- Imprévus	0,56	5,8
- Projet énergie de la Banque mondiale	0,88	9,2
- Projet développement de la micro finance par le PNUD (FIDA)	2,21	23,0
Total	9,59	100

Plan de financement envisagé Montant en millions d'euros %

Plan de financement envisagé	Montant en millions d'euros	%
AFD	5,50	57,3
Co-financiers		
- Banque mondiale	0,88	9,3
- PNUD (FIDA)	2,21	23,0
Autofinancement de la République de Djibouti	1,00	10,4
Total	9,59	100

2.6 - Nature et justification du produit financier proposé par l'AFD

Le produit proposé est une subvention à l'État djiboutien.

III - ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET

3.1 - Effets attendus du projet

Effets socio-économiques

Le projet a pour objectif principal la lutte contre la pauvreté, mais aussi le renforcement de la cohésion et la solidarité (responsabilisation, redistribution du pouvoir, expression collective de revendications), l'augmentation de la sécurité diurne et nocturne, éléments qui contribuent à rénover l'image du quartier.

Le projet devrait réduire la pauvreté monétaire des ménages. En facilitant l'intégration physique de ces quartiers dans la trame urbaine, il permettra une amélioration des conditions de vie, dynamisera le tissu urbain et les activités économiques et petites entreprises (dont certaines sont tenues par des femmes). Les petits commerces existant devraient voir leur position renforcée, leur nombre augmenter et l'offre de services se diversifier.

L'accès à la formation professionnelle et la cellule d'insertion augmenteront les chances des bénéficiaires d'accéder à un emploi ou de développer l'entrepreneuriat, dans un contexte économique favorable à la main d'oeuvre locale (proximité de la zone portuaire de Doraleh).

Grâce à l'utilisation des techniques HIMO pour la réalisation de travaux de voiries et de constructions de bâtiments, le projet offrira des opportunités d'emplois le temps de sa durée.

Effets environnementaux

Le projet, par les composantes aménagements physiques (amélioration de la voirie, adduction d'eau, dispensaire) et développement local (appui à la collecte des déchets), valorisera l'environnement et améliorera la couverture sanitaire des populations.

Effets institutionnels

Les interventions qui sont menées dans les quartiers pauvres (réhabilitation du tissu urbain existant) sur un mode participatif, renforcent les pouvoirs publics dans leur rôle de maîtrise d'ouvrage et leur tâche de programmation urbaine. En particulier, le projet aidera la commune à construire sa compétence en gestion urbaine.

Le projet soutient également les institutions engagées dans leur mise en oeuvre, au premier rang desquelles l'ADDS et les ONG locales qui ont acquis un savoir-faire reconnu.

En termes de pratiques d'aménagement urbain, le projet participe à une évolution des politiques urbaines et des outils d'urbanisme opérationnels en valorisant de nouvelles formes d'interventions : réhabilitation de l'existant, approche globale, cadre juridique spécifique.

3.1.1 - Durabilité des effets du projet

Investissements immatériels (composante 1)

L'existence du fonds est légitimée par une logique d'assistance (voire de première assistance) aux populations du projet, dont une grande proportion vit dans une précarité extrême. Même de taille modeste, il est aussi un facteur de mobilisation (responsabilisation et espace de dialogue) dont l'impact est complémentaire des améliorations matérielles. Cependant, les niveaux de revenus des populations ne permettent pas d'envisager à court terme l'autofinancement du FDC ; un consultant local sera ainsi mis à la disposition du comité de gestion du FDC, afin de l'assister dans les actions de pérennisation du fonds (recherche de financements supplémentaires) notamment en direction des fonds arabes présents à Djibouti et à proximité immédiate de l'aire de projet.

Investissements matériels (composantes 2 et 3)

Les investissements publics consentis dans la rénovation urbaine dynamisent le marché de l'immobilier et le tissu économique local de façon durable.

Les travaux d'entretien des voiries seront assurés par le fonds routier qui bénéficie de moyens conséquents. Les équipements sont de conception simple et leur construction utilise les matériaux locaux. La maintenance sera assurée par les administrations de tutelle sur la base des coûts d'entretien et des besoins en ressources humaines (gardiennage, personnel qualifié) définis lors de l'étude de faisabilité. Le personnel bénéficiera d'échanges d'expérience avec celui du PK12. L'inscription des coûts de maintenance et fonctionnement des équipements au budget de chaque ministère de tutelle sera érigée en condition de réalisation. Une redevance mensuelle dont le prix a été négocié avec les commerçants, sera payée à la commune de Balbala pour la location des surfaces commerciales restaurées (étals et rue commerçante). Elle sera gérée, conformément à la loi, par la cellule désignée par la commune et permettra d'en financer l'entretien et le fonctionnement (convention commune-fontainier).

3.2 - Risques environnementaux et sociaux

Une étude d'impact environnemental et social sera réalisée en début de projet. Un consultant produira un plan de gestion environnemental et social (PGES) qui sera approuvé par les autorités et l'AFD. L'approbation du PGES est une condition suspensive aux investissements. La cellule de suivi des impacts de l'ADDS sera chargée de la mise en oeuvre du plan ainsi que du dispositif de suivi évaluation.

Le projet permettra d'augmenter les moyens de contrôle et suivi des travaux et activités sociales de l'ADDS grâce à l'assistance technique.

Les risques sociaux résident principalement dans le risque de démobilité des populations si rien n'est fait entre le moment où le principe de l'opération est décidé et le moment où les travaux commencent. Ainsi afin d'aménager l'attente, les résultats de l'étude de faisabilité ont été restitués aux populations par le consultant lors de la mission d'évaluation et la composante 1 (FDC) sera mise en oeuvre dès le décaissement de la première tranche de financement – quel que soit l'état d'avancement des travaux d'infrastructures et d'équipements.

IV - DISPOSITIF DE SUIVI - EVALUATION ET INDICATEURS

4.1 - Dispositif de suivi-évaluation

Le projet nécessite un suivi rapproché qui sera réalisé par l'ADDS. Il comportera la définition d'une situation de référence, des modalités de suivi et de collecte des données sur la durée du projet. La collecte de ces données impliquera l'appui de consultants placés sous la direction de la cellule suivi des impacts de l'ADDS. En outre, l'évaluation rétrospective comportera l'analyse de l'exécution du projet et des conditions du transfert de pouvoir à la municipalité.

4.2 - Indicateurs d'impact

4.2.1 - Indicateurs agrégables

Transports

- Indicateur 15. Longueur de voies terrestres réhabilitées ou créées : 5.300 mètres.

Formation professionnelle

- Indicateur 29. Nombre de personnes bénéficiant d'une formation professionnelle : 450.
- Indicateur 30. Taux de femmes parmi les personnes concernées par la formation professionnelle : 225.

Santé

- Indicateur 31. Nombre de personnes desservies par les structures et services de santé concernés : 40.000.
- Indicateur 32. Nombre de personnes qui utilisent chaque année les structures et services de santé concernés : à renseigner après livraison de l'équipement.

Développement urbain

- Indicateur 54. Nombre d'habitants des quartiers défavorisés dont l'habitat est amélioré ou sécurisé : 40.000.
- Indicateur 56. Surface des marchés réhabilités ou construits : 520 m2.
- Indicateur 57. Nombre de commerçants installés dans les marchés financés : 160.